



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 18 Octobre 2018

RAPPORT N°18.05.03 – TICPE/Grenelle

Intervention de Charles de GEVIGNEY

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Voilà un rapport qui démontre à lui seul la dimension strictement dogmatique sur laquelle reposent certains choix de l'exécutif régional. En l'occurrence une orientation fiscale de pure facilité, et contreproductive, s'inventant une légitimité en se planquant derrière une idée totalement fausse mais malheureusement dominante. Je vais vous le démontrer en quelques chiffres.

Personne ne doute que vous allez, dans quelques instants, voter comme un seul homme pour le maintien de la majoration « Grenelle » à son maxima autorisé, la conscience allégée bien-sûr, car c'est au nom de la sacro-sainte transition énergétique pour une croissance que vous prophétisez « **verte** » !

Vous inscrivez ainsi votre politique dans l'idée dominante selon laquelle il serait urgent d'accroître la fiscalité sur le diesel, dans l'objectif de favoriser les motorisations essences au détriment des motorisations diesel dans un but de lutte contre les pollutions. En êtes-vous certains ? Toutes les études indépendantes montrent que c'est non seulement faux, mais en plus une aberration contreproductive à ce stade et encore pour quelques années. En voici les raisons.

Jusqu'en 2005 les moteurs diesels produisaient effectivement beaucoup plus de particules fines qu'un moteur essence. Mais les normes Euro 4 et 5 à compter de 2005 ont rendu obligatoire le filtre à particule qui a réduit de 30 à 35% leurs émissions. Dans le même temps, les moteurs essences étant beaucoup plus gourmands que les diesels, la nouvelle technologie dite « IDE » (injection directe en essence) s'est généralisée à compter de 2007 pour rendre plus sobres les moteurs essences, mais au détriment de leurs émissions de particules qui ont fortement augmentées.





Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Résultat, aujourd'hui un véhicule diesel rejette **6 à 10 fois moins** de pollution aux particules fines qu'un essence. Sachant que 95% du parc automobile actuel est constitué de véhicules construits entre 2005 et fin 2017, date à laquelle on a commencé à installer des filtres sur les véhicules essences désormais réputés plus polluants, la justification de votre fiscalité s'effondre. Elle est non seulement fautive, mais trompeuse.

D'autre part, une étude de 2015 de l'*Observatoire de la qualité de l'air en Ile de France* a démontré que 41% des particules fines émises par le trafic routier étaient produites hors échappement, c'est-à-dire par l'abrasion des freins et des pneus. Cette dernière touche donc à part égale les véhicules essences, diesels ou électriques. Votre fiscalité ignore ce problème. Comme elle semble ignorer qu'à ce stade de développement, le bilan carbone de la mobilité électrique, que vous semblez promouvoir, s'annonce déjà supérieur à celui des énergies fossiles.

Nous n'avons malheureusement pas ici le temps de développer les approximations dans lesquelles, arguant des théories de ses prophètes, vous engagez certaines politiques régionales au nom de la transition énergétique et des fameuses énergies renouvelables, feignant d'ignorer, ou ignorant réellement que, comme le signifie Guillaume Pitron dans son livre récent : « *...la transition énergétique charrie d'ores et déjà des périls aussi colossaux que ceux qu'elle s'était donné pour mission de résoudre...* ». C'est vrai de l'électrique automobile, de l'éolien, et encore plus du photovoltaïque !

Je vous remercie.

